

# Des engagements à tenir

**Des engagements qui tardent à se concrétiser et de trop nombreuses revendications non satisfaites obligent la Fep-CFDT à de nouvelles actions et mobilisations. Elle était reçue le 2 avril au ministère. Le lendemain, une délégation des Pays de la Loire profitait du congrès de la FNSEA pour se faire entendre d'un conseiller du ministre. Et le 14 avril, plus de cent manifestants du Grand Ouest s'invitaient chez le Premier ministre à Sablé.**

Le budget 2009 est en cours de préparation et les craintes à ce sujet sont très importantes. L'économie va mal, on le sait. Les caisses sont vides, paraît-il, y compris celle de l'Agriculture. Pourquoi se mobiliser alors que la morosité ambiante pourrait conduire à la résignation ? C'est que la Fep refuse la fatalité et poursuivra ses actions tant que les enseignants de l'enseignement agricole privé seront ainsi traités. Les conditions de travail doivent à tout prix s'améliorer au lieu de continuer à se dégrader. Et toute avancée, on le sait, a toujours été obtenue par l'obstination et la mobilisation des militants de la CFDT.

## Tour d'horizon des revendications

En décembre, le ministre recevait plus de deux mille pétitions. Il s'était engagé à reclasser en 2008/2009 par liste d'aptitude trois cents enseignants de catégorie 3, au lieu des cent annoncés. Il a pris cet engagement disant même que cela pouvait être écrit... ce que la Fep s'est empressée de faire. Mais à ce jour, elle attend que le ministère des Finances daigne signer l'arrêté autorisant les reclassements. Rappelons que mille neuf cents enseignants sont encore bloqués dans cette catégorie et que parallèlement au reclassement, la Fep

demande depuis longtemps une valorisation des concours en nombre avec une programmation pluriannuelle sur trois ans. Ce principe suite à une action - pétition en mars 2007 avait été accepté par le ministère. Mais à ce jour, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche décide toujours l'ouverture de sections uniquement en fonction des besoins de l'enseignement public.

Concernant les obligations de service, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche a enfin écrit aux DRAF (Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt) que les grilles horaires publiées en juin 2005 s'appliquaient à l'enseignement privé. Cela signifiait clairement que les obligations de service devaient être identiques à celles des enseignants de l'enseignement agricole public, comme l'exige la Fep depuis plusieurs années. Mais comment respecter les référentiels avec un déficit de 15 % des moyens en DGF ? L'Administration se tait ou colmate les brèches dans les établissements où les militants CFDT demandent l'application des textes... Faudra-t-il des recours au Tribunal Administratif pour qu'elle applique les textes qu'elle a elle-même établis ? Sur l'emploi, suite à la loi Censi, la Fep a obtenu la mise en place d'un véritable mouvement de l'emploi. Le droit à la mutation existe enfin. Un chef d'établissement peut bien entendu refuser la candidature d'un agent mais s'il le fait sans motif légitime, il perd alors le poste dans la DGH de l'établissement. La majorité des chefs d'établissements joue donc le jeu de la CCM mais beaucoup trop encore ne déclarent que des emplois n'ayant aucun attrait et à temps incomplet pour décourager toute candidature extérieure. Les élus CCM de la Fep suivent avec attention le mouvement de l'emploi et défendent tous les collègues qui les sollicitent.

## Un manque criant d'emplois

L'enseignement agricole privé est très mal traité, encore plus que l'enseignement public. Il manque plus de cinq cents postes, sans compter les deux cents postes injustement transformés en HSA. Pour être plus précis, il manque

en fait cent vingt postes de documentalistes, des postes pour les enseignements facultatifs, pour lesquels la dotation est réduite de 30 % en 2008, des moyens pour les remplacements des congés maladie de moins de quatre-vingt-dix jours... La détermination de la Fep a permis d'atténuer la baisse de 3 % de la DGH initialement prévue pour la rentrée 2008. Mais qu'en sera-t-il en 2009 ? A ce jour, aucun signe positif. La Fep ne peut accepter que l'on touche à un seul poste, alors qu'il manque 15 % des moyens.

La réforme du bac pro en trois ans est lancée au ministère de l'Education nationale, réforme dictée par des impératifs budgétaires plus que par l'amélioration de la formation. Le ministère de l'Agriculture n'a pas d'autre solution que de s'engager dans cette réforme. La Fep participe aux groupes de travail proposés par la DGER pour y défendre au mieux la qualité de la formation. Elle craint que cette réforme ne soit également l'occasion de réaliser des économies sur l'évaluation. Dans l'enseignement agricole, le contrôle en cours de formation (CCF) est en place depuis plus de vingt ans : obtention de l'examen avec 50 % des épreuves en contrôle continu et 50 % en épreuves terminales. Le ministère semble tenté par une augmentation de la part du contrôle continu. C'est inquiétant.

Pour être complet, il faut encore évoquer l'impossibilité pour un enseignant dans le secteur agricole de passer dans celui de l'Education nationale, cela fait plus de quinze ans que la Fep demande que ce soit possible ; le droit au temps partiel pour des agents à temps incomplet, inexistant actuellement ; l'impossibilité de cotiser pour la retraite sur la base d'un temps plein pour les agents à temps partiel. Tout cela, on l'admettra, constitue de très bonnes raisons de se mobiliser le 15 mai en participant à la journée d'action.

Pierre Houssais

*Cela faisait plus de deux ans que la Fep demandait avec insistance un décret permettant aux enseignants de l'enseignement agricole privé de bénéficier de la CPA. C'est chose faite avec le décret n° 2008-J45 du 24 mai.*

